

# **REUNION DU 27 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à 20 heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROSE Dominique, Maire

Présents : Mesdames ANNAOUY, BAZIRET, CHAUMONT, FOUREZ, JAFFRE, POUTREL, ROBIOLLE, VAHIDA, VAUVERT et Messieurs ACHARD, CHATELIN, CHOUETTE, DEQUAINDRY, GOUEDARD, JUEL, JUS, ROSE, VARIN, VAUCLAIR

Absents excusés: Mesdames BOUILLARD, GODARD (Pouvoir à M. DEQUAINDRY), Messieurs CHYLA, DRI, GUESNON, PICARD (pouvoir à M. ROSE), MARTIN, THOMAS

Absent : Monsieur AUBERT

Mesdames POUTREL et LEMAZURIER ont été nommées secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'accord d'ajout de deux délibérations concernant l'attribution de subvention au judo Club Mayen et à l'association Vivre à Clinchamps.

## **31/2018 SUBVENTION USSA BASKET**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de USSA BASKET.

Vingt et un jeunes de la commune de Laize-Clinchamps adhérent à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité une subvention de 525 €.

## **32/2018 SUBVENTION JUDO CLUB MAYEN**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de subvention du JUDO CLUB MAYEN. Vingt jeunes de la commune de Laize-Clinchamps adhérent à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité une subvention de 500€.

## **33/2018 SUBVENTION ASSOCIATION VIVRE A CLINCHAMPS**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention supplémentaire de l'association VIVRE A CLINCHAMPS. Une subvention de 100€ avait été accordée lors du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité une subvention supplémentaire de 200€.

## **34/2018 DESAFFECTATION DE DEUX BIENS COMMUNAUX APPARTENANT A LA COMMUNE**

- Considérant les termes de la délibération n°92/2017 du 13 décembre 2017 ayant pour objet le passage dans le domaine privé de deux biens communaux appartenant à la commune
- Considérant la délibération n° 29/2018 du 30 mai 2018 en complément de la délibération nommée ci-dessus
- Considérant qu'il n'a pas été autorisé la désaffectation des bâtiments dans les précédentes délibérations

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, constate :

- La désaffectation des biens suivants :
  - \* Salle de catéchisme appartenant à la commune depuis des temps immémoriaux
  - \* Garage appartenant à la commune depuis des temps immémoriaux
- De donner à Monsieur Le Maire toutes les délégations nécessaires pour l'application de cette décision.

## **35/2018 TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à la nouvelle organisation de la restauration scolaire, les repas seront livrés par le SIGRSO pour l'école maternelle et l'école élémentaire  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

• **ECOLE MATERNELLE**

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS
Quotient familial < ou égal à 600	2.90€
Quotient familial de 600 à 700	3.30€
Quotient familial de 700 à 850	3.70€
Quotient familial > 850	4.10€
Repas exceptionnel	7.50€

• **ECOLE ELEMENTAIRE**

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS
Quotient familial < ou égal à 600	3.10€
Quotient familial de 600 à 700	3.50€
Quotient familial de 700 à 850	3.90€
Quotient familial > 850	4.30€
Repas exceptionnel	7.50€

**36/2018 TARIFS GARDERIE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à la modification des rythmes scolaires et la nouvelle organisation de la garderie, il est nécessaire de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la garderie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

Tarifs du matin :

- Tarif unique 1.50€

Tarifs du soir :

- De 16h30 à 18h30 : 3.00€
- De 16h30 à 17h30 : 1.50€
- De 17h30 à 18h30 : 1.50€

Retard au-delà de 18h30 :

- Coût supplémentaire : 2.00€ par tranche de 5 minutes

Surveillance pendant les repas pour les enfants dont les parents fournissent les repas, enfants ayant un régime spécifique que le SIGRSO ne peut fournir :

- Tarif : 1.50€
- 

**37/2018 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 28 février 2018

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, pour l'entretien des bâtiments communaux en raison d'un accroissement d'activité.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

↳ **La création** d'un emploi permanent *d'adjoint technique* à temps non complet à raison de 23.46 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 août 2018

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique

- ancien effectif : 9 (4 à temps complet et 5 à temps non complet)

- nouvel effectif : 10 (4 à temps complet et 6 à temps non complet)

La personne ainsi nommée pourra bénéficier d'une bonification indiciaire de 10 points et du supplément familial.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

Rapport des commissions :

Commission scolaire : Madame POUTREL informe le conseil, qu'il serait envisageable d'employer une personne par le centre de gestion pour assurer la surveillance de la sieste des petits de la maternelle.

Prévision des effectifs des écoles : élémentaire 149 élèves (+9 par rapport à 2017/2018) et 98 élèves à la maternelle (-2 par rapport à 2017/2018).

L'école maternelle demande l'achat d'un meuble pour les vêtements pour un montant de 236.45€ HT, demande acceptée.

Les deux écoles ont fait beaucoup d'activités durant l'année avec la participation de l'APE.

Le déménagement des classes se fera le 6 juillet à 18 heures, demande de bénévoles.

Point budget : Madame VAHIDA fait un point sur le budget

Restaurant scolaire et garderie : une visite aura lieu à Vire jeudi prochain pour visualiser les modulaires qui seront livrés.

Le vendredi 29 juin, l'emprunt sera signé.

Réunions publiques : les réunions publiques ont eu lieu à Clinchamps sur Orne et à Laize la Ville, peu de participants

Les permis de construire et le permis d'aménager pour la CDC ont été accordés.

Les plantations devant la mairie de Clinchamps sur Orne ont été réalisées, il faudra installer une table pique-nique, un banc et une boîte à insectes.

Aménagement aires de jeux : les jeux ont été installés aux Hommets et le Jardin du Coudray. Il est nécessaire de prendre un arrêté pour interdire les véhicules à moteur.

Prochaine réunion pour le trait d'union : le 4 juillet

Des nappes ont été achetées pour les salles de mariage de Clinchamps sur Orne et Laize la Ville, celles-ci ont été livrées mais ne correspondent pas à nos attentes, un rendez-vous est fixé avec le fournisseur.

Séance levée à 21 heures 15.